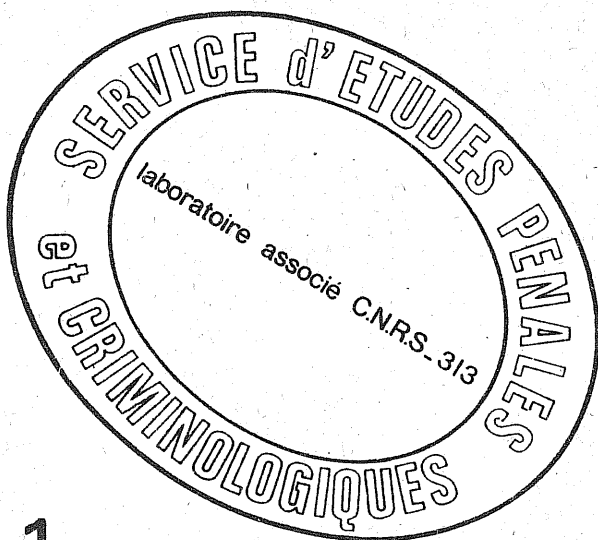


Claude Faugeron

Femmes victimes, femmes délinquantes Etat des données



SERVICE D'ETUDES PENALES ET CRIMINOLOGIQUES

Laboratoire associé au C.N.R.S. 313

S.E.P.C./84

FEMMES VICTIMES, FEMMES DELINQUANTES :

ETAT DES DONNEES

par : Claude FAUGERON

chargée de recherches au S.E.P.C.

Depuis que l'on s'est penché un peu sérieusement sur l'analyse des statistiques pénales , les criminologues ont rêvé d'une mesure qui leur permettrait d'évaluer la criminalité "réelle", c'est-à-dire celle qui se commettrait dans la société en dehors de l'intervention des organismes de répression.

Mais il a fallu des temps relativement récents et la problématisation du concept du crime pour s'apercevoir que cette "réalité" n'était qu'un leurre et que, entre les illégalismes commis et les infractions effectivement réprimées s'interposaient des mécanismes de filtrage et de reconstruction d'objet tels que :

- il y a une solution de continuité entre comportements non-réprimés et comportements réprimés ; la rupture s'effectue d'abord en ce qui concerne les significations. Un comportement qui n'a pas donné lieu à une prise en charge pénale n'a pas le même sens et pour celui qui le commet, et pour ceux qui en sont les spectateurs directs ou indirects. Un exemple typique à cet égard est les luttes des mouvements féministes autour du viol : le recours à la justice pénale a eu tout autant pour objectif - sinon plus pour beaucoup de femmes - de faire reconnaître socialement le viol comme crime et de permettre à la victime de voir son statut reconnu que de punir le violeur. Il y a également rupture en ce qui concerne les principes de gestion des populations prises en charge. Ce changement "d'univers de référence" est profondément ressenti par ceux qui ont été l'objet d'une prise en charge pénale .

- les statistiques officielles ne sauraient rendre compte, en aucun cas, ni des comportements réellement commis ni des caractéristiques des populations auteurs de ces comportements. Même en ce qui concerne la criminalité "apparente" - i.e. les statistiques de police, dont on a dit longtemps qu'elles étaient une bonne approximation de la criminalité "réelle" - il est devenu difficile de soutenir qu'elle est autre chose que le produit d'un comptage policier qui sur-représente certains comportements - les atteintes violentes contre les personnes par ex. - et en sous-représente d'autres - notamment la délinquance économique et financière.

On peut souhaiter que n'aient plus lieu des contresens comme l'établissement d'un "profil-type" de délinquant (e) ; ainsi celui commis lors d'un colloque sur la criminalité féminine, où l'on s'étonnait que la délinquante-type soit si peu souvent une voleuse à l'étalage, jusqu'à ce que l'on remarque que les services de sécurité des grands magasins ne transmettaient à la police en moyenne qu'une personne sur dix "attrapées" et qu'il n'y avait aucune raison de penser que cette personne était tirée au hasard parmi les dix. Dans ce cas, la police ne fait que recueillir un produit déjà filtré.

Par conséquent, il faut garder à l'esprit que les données ici présentées ne peuvent être interprétées en dehors de leurs conditions de production. En ce qui concerne les statistiques dites de criminalité, elles sont recueillies en fin de parcours, au terme d'un processus plus ou moins informel, dont bonne partie nous reste inconnue.

Ceci dit, de quelles données dispose-t-on lorsque l'on veut parler de femmes victimes de violences ou femmes auteurs de violences ? Pour les premières, les sources les plus fiables jusqu'ici sont les enquêtes de victimisation, malheureusement pas encore réalisées en France, ou encore des études démographiques comme celle réalisée par J.C. CHESNAIS (1).

Pour les secondes, on est plus riche : toujours par les enquêtes de victimisation, on peut savoir combien de fois l'auteur, s'il a été identifié, a été une femme. On peut aussi être renseigné par des travaux de délinquance auto-reportée, sauf que, pour la France, le travail le plus notable en ce sens est celui d'A. ALGAN et malheureusement pas sur un échantillon représentatif (2). Enfin, on a les comptages effectués à plusieurs niveaux du processus judiciaire.

Précisons encore que ces différentes statistiques ne sauraient être mises en continuité ; elles sont hétérogènes les unes aux autres non seulement en raison de la rupture signalée supra mais aussi parce qu'elles font intervenir des unités de compte ou des nomenclatures propres à chaque niveau de comptage et non-raccordables.

I - FEMMES OBJETS DE VIOLENCE : ENQUETES DE VICTIMISATION ET DONNES DEMOGRAPHIQUES.

Les enquêtes de victimisation sont réalisées au moyen de questionnaires appliqués à des échantillons représentatifs. On n'exposera pas ici les méthodes, fort discutées et d'ailleurs notablement améliorées depuis les enquêtes princeps d'ENNIS et BIDERMAN . Contentons-nous de signaler que, en tout état de cause, on ne mesure que le sentiment de quelqu'un d'avoir été victime. Si certaines catégories sont dépourvues - ou presque - d'ambiguïté, comme le vol de voiture, d'autres laissent une très grande marge d'appréciation, comme les tentatives de voie de fait. Dans des contextes où l'agression est la norme, on se considérera moins facilement victime d'une tentative de voie de fait que dans un contexte où l'agression est exceptionnelle.

On arrivera au paradoxe de compter davantage de victimes de ces tentatives dans un contexte calme que dans un autre où elles se produiraient davantage...

On s'intéressera ici plus particulièrement aux enquêtes réalisées aux Etats-Unis (3) et aux Pays-Bas(4), dans la mesure où elles sont menées depuis suffisamment longtemps pour que l'on dispose de séries temporelles.

Le tableau I montre que, d'une façon générale, l'augmentation de la violence aux Etats-Unis est nettement moins spectaculaire que ce que l'on en dit dans les médias. En particulier, la proportion de viols, dont les femmes sont principalement victimes (tableau II), n'augmente pas.

Le tableau II montre que, sauf en matière de viol où la victimisation est liée au sexe, les femmes sont nettement moins victimes que les hommes. Ceci est un phénomène très répandu et tient très largement aux modes de vie et activités professionnelles. Un calcul de "risque" d'être victimisé (5) a montré que, si les femmes, et en particulier les femmes au foyer, se trouvaient plus "protégées" que les hommes, c'est surtout parce qu'elles sortent moins souvent de chez elles...

Ce moindre risque d'être victime pour les femmes est confirmé par les études de caractère démographique. Ainsi, selon les années, le rapport de "surhomicidité" masculine peut varier du simple à l'octuple (tableau III) Selon des données internationales, cette asymétrie se retrouve pour tous les pays pour lesquels on dispose de statistiques "raisonnables" (tableau IV).

Année	Rapport	Année	Rapport	Année	Rapport	Année	Rapport
1930	1,57	1940	1,72	1950	1,74	1960	4,16
1931	1,32	1941	2,31	1951	1,02	1961	5,76
1932	1,25	1942	1,91	1952	1,53	1962	4,36
1933	1,52	1943	3,48	1953	1,46	1963	1,98
1934	1,97	1944	6,80	1954	1,21	1964	1,80
1935	1,66	1945	2,52	1955	1,78	1965	1,36
1936	1,81	1946	1,78	1956	2,22	1966	1,43
1937	//	1947	1,69	1957	6,61	1967	1,59
1938	//	1948	1,82	1958	8,49	1968	1,47
1939	//	1949	1,21	1959	4,33	1969	1,49
						1970	1,85
						1971	1,50
						1972	1,69

(*) Rapport du taux de mortalité masculin par homicide, au taux féminin correspondant.

TABLEAU III : Evolution du rapport de surhomicidité masculine depuis 1930.

Source : J.C. CHESNAIS, Les morts violentes en France depuis 1826, Paris, P.U.F., 1976.

Pays industriels		1956-1957		1966-1967		Indice en 1966-67 (Base 100 en 1956-57)	
		Sexe masculin	Sexe féminin	Sexe masculin	Sexe féminin	Sexe masculin	Sexe féminin
Etats-Unis	Blancs	3,5	1,4	5,4	2,0	154	143
	Non-Blancs	43,4	10,8	58,8	13,2	135	122
	Ensemble	7,6	2,4	11,3	3,4	149	141
Canada		1,5	0,9	1,9	1,2	127	133
Scandinavie & Pays-Bas		0,6	0,5	0,7	0,5	117	100
Europe occidentale		1,4	0,6	1,1	0,8	78	133
Royaume-Uni		0,8	0,5	0,9	0,6	111	120
Angleterre et Pays de Galles		0,9	0,5	0,8	0,6	89	120
France		2,7	0,5	1,0	0,7	37	140
République Fédérale Allemande		1,2	0,8	1,6	1,1	133	137
Japon		2,8	1,4	1,9	1,0	68	71

TABLEAU IV : Taux annuels moyens de mortalité par homicide (pour 100 000 personnes de chaque sexe) : évolution de 1956-1957 à 1966-1967.

Source : J.C. CHESNAIS, Les morts violentes en France depuis 1826, Paris, P.U.F., 1976.

Mais, tout autant et sinon plus que les renseignements sur les victimes, les enquêtes informent sur les mécanismes de report des victimisation à la police. Le tableau V montre que, d'une façon générale, les statistiques de police et les déclarations des victimes ne coïncident que pour les vols de voiture et les cambriolages. Par contre, la plus grande différence observée concerne les agressions sexuelles sur la voie publique (du simple au double). Or, 70 % des victimes de ces agressions sexuelles sont des femmes (alors que 70 % des victimes d'agressions violentes sont des hommes).

Les enquêtes américaines montrent, quant à elles, que 58,4 % des viols ont été déclarés en 1977 et 48,8 % en 1978. On peut s'interroger sur la différence. Peut-être, tout autant qu'une réticence à déclarer le viol, traduit-elle une baisse du seuil à partir duquel un viol est ressenti comme tel (viol entre époux par exemple), le nombre de reports, quant à lui, ne variant pas. On touche là une des difficultés des enquêtes de victimisation, à savoir que l'unité de compte est la signification donnée à l'acte par la personne qui se ressent victime et non un comportement objectivement observé.

Quoiqu'il en soit, les viols et agressions sexuelles sont loin d'être déclarés aussi souvent à la police que lors de l'enquête de victimisation et, pour ceux qui sont notifiés, le premier barrage à franchir est celui de la police. Le second est celui du parquet, comme le montre le tableau VI.

Les raisons de ce filtrage croissant pour ce type d'affaires sont largement connues (°), on n'y reviendra pas dans le cadre du présent article .

(°) et même "officiellement" reconnues...

	Statistique de police	Estimation d'après l'enquête de victimisation	ratio
Vol de bicyclette	104.815	160.342	1,5
Vol de mobylette	26.386	46.976	1,8
Vol de voiture	13.387	14.037	1,0
Vandalisme	41.738	49.175	1,2
Menace ou agression publique	10.496	17.330	1,7
Cambriolage	30.245	30.819	1,0
Délit de fuite après un accident	16.999	21.095	1,2
Aggression sexuelle publique	7.252	13.574	1,9

TABLEAU V : rapport entre statistiques de police et victimisations déclarées (1977).

Source : Van DIJK (J.J.M.), STEINMETZ (C.H.D.),
The R D C Victim surveys, The Hague,
Ministry of Justice, 1980, Nederlands.

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
Agression sexuelle	62 %	65 %	70 %	66 %	65 %	69 %	75 %
Viol	52 %	40 %	50 %	57 %	40 %	47 %	51 %
Voie de fait	44 %	48 %	49 %	52 %	51 %	52 %	53 %
Coups et blessures	37 %	43 %	39 %	46 %	45 %	44 %	48 %
Vol	48 %	51 %	54 %	57 %	59 %	58 %	60 %
Cambriolage en réunion	52 %	52 %	48 %	48 %	44 %	41 %	45 %

TABLEAU VI : proportion des affaires classées par le procureur de 1970 à 1976 (Pays Bas (°))

Source : ZOOMER (O.) Female victims of crimes and how the criminal justice system reacts to them, The Hague, Netherlands, Ministry of Justice, 1979.

(°) Une comparaison avec la France est impossible dans la mesure où les affaires classées ne sont pas ventilées selon la catégorie d'infraction.

On veut simplement insister sur un point : l'impossibilité d'évaluer le "chiffre noir" à partir des statistiques officielles et en particulier, l'aberration de déclarations du type : " le nombre des viols augmentent ou diminuent". Tout comme les homicides ou agressions violentes , il est probable que, sur longue période, les viols ont tendance à diminuer. Sauf qu'on n'est pas en mesure de le vérifier. Quant aux femmes battues, il est intéressant de noter que les auteurs des enquêtes de victimisation - des hommes - ne s'en sont pas préoccupés.

II - FEMMES SUJETS DE VIOLENCE : DES ENQUETES DE VICTIMISATION AUX STATISTIQUES PENALES.

La sous-représentation des femmes dans le processus judiciaire pénal a été souvent remarquée et commentée . On en a cherché maintes et maintes raisons, faisant intervenir des explications biologiques, psychologiques, de socialisation différentielle ou encore de restriction des opportunités ... On a aussi parlé d'attitudes de "chivalry" ou de paternalisme de la part des hommes. Les explications les plus sérieuses se situent d'une part du côté des opportunités différentielles, d'autre part du côté des réactions sociales et judiciaires aux illégalismes féminins. Il ne faut pas oublier, comme le rappelle Nicole CASTAN, que les femmes étaient d'abord jugées - et même parfois exécutées - au sein de la famille.

Malgré tout, aucune explication ne peut rendre compte de la totalité du phénomène, sauf à dire que les comportements féminins, plutôt à base d'auto-agressivité que d'hétéro-agressivité, sont moins visibles et mieux tolérés socialement que ceux des hommes délinquants. C'est dans ce sens que l'on peut interpréter les résultats des enquêtes

de victimisation (tableau VII) : les femmes sont beaucoup moins souvent auteurs de violences que les hommes. De même, les enquêtes de délinquance auto-reportée montrent que, si les jeunes filles (°) sont beaucoup plus souvent auteurs d'illégalismes qu'elles ne le paraissent dans les statistiques officielles, il s'agit de comportements moins ouvertement hétéro-agressifs et violents que les garçons (6).

Dans les statistiques de police, on observe le même phénomène, en France (tableau VIII) ou Outre-Atlantique (tableau IX).

Ce dernier tableau montre par ailleurs que contrairement à une thèse parfois défendue l'émancipation des femmes et l'essor du M.L.F. ne correspondent pas à une augmentation des femmes arrêtées pour comportements violents. Par contre, si l'on regarde de plus près l'évolution des condamnations selon les motifs, on voit que les condamnations pour fraudes augmentent beaucoup plus rapidement que les autres . Ceci vient à conforter les thèses sur les opportunités différentielles : la participation croissante des femmes aux activités économiques s'accompagnent d'une participation croissante à la criminalité financière.

Un travail français (tableau X) montre, quant à lui que la représentation des femmes dans la criminalité économique est relativement élevée ; l'auteur interprète ce phénomène en faisant l'hypothèse que, d'une part, il y a multiplication de l'implication des femmes dans la sphère économique et que, surtout, elles représentent des cibles plus "faciles" (faible taille des entreprises, petites sociétés de service ou de commercialisation).

./...

(°) Il s'agit le plus souvent d'enquêtes menées auprès de pré-adolescents et adolescents.

Type de comportement	total	Sexe de l'agresseur	
		homme	femme
Infractions violentes	100,0	88,2	11,4
Viol	100,0	99,5	0,5
Vol à main armée	100,0	94,1	5,9
avec blessures	100,0	91,4	8,6
sans blessures	100,0	95,2	4,8
Coups et blessures	100,0	86,9	12,6
qualifiées	100,0	89,4	10,0
voies de fait	100,0	85,7	13,9

TABLEAU VII : distribution des victimisations par un seul agresseur, selon le type d'infraction et le sexe perçu de l'agresseur.

Source : Criminal victimization in the United States, 1978, Washington D.C., U.S. Government printing office, 1980.

Qualification de la police	homme	femme	N. total
Vols sans violence	83,87 %	16,13 %	197.790
Vols avec force (sic)	92,30 %	7,70 %	253.582
Escroqueries, délits économiques et financiers	71,38 %	28,62 %	195.667
Homicides liés au profit	90,39 %	9,61 %	229
Coups et blessures volontaires	91,76 %	8,24 %	29.531

TABLEAU VIII : sexe des personnes mises en cause par la police en 1980 pour quelques catégories de comportements.

Source : Service d'Etude de la délinquance, la criminalité en France en 1980, Paris, la documentation française, 1981.

année	infractions violentes		infractions contre la propriété	
	femmes	hommes	femmes	hommes
1953	2.2	2.0	5.6	7.2
1954	2.2	2.1	6.0	8.2
1955	2.3	2.1	6.2	8.3
1956	2.3	1.9	5.9	8.4
1957	2.2	1.8	7.1	9.0
1958	2.1	1.9	7.8	9.0
1959	2.3	1.9	8.3	8.9
1960	2.5	2.4	9.9	10.2
1961	2.5	2.4	10.9	10.8
1962	2.4	2.4	12.2	10.9
1963	2.5	2.4	13.4	12.0
1964	2.6	2.6	15.4	13.0
1965	2.6	2.7	16.3	12.8
1966	2.8	3.0	17.3	13.1
1967	2.8	3.2	18.0	13.7
1968	2.5	3.5	18.2	14.3
1969	2.6	3.6	19.6	14.3
1970	2.5	3.6	21.3	14.8
1971	2.7	3.2	21.5	15.3
1972	2.9	4.4	22.3	14.8

TABLEAU IX : femmes et hommes arrêtés pour infractions violentes et infractions contre la propriété: pourcentage des arrestations par rapport aux cohortes respectives selon le sexe.

Source : Data for 1953-72 from Uniform Crime Reports, Washington, D.C., U.S. Department of Justice, Federal Bureau of Investigation. (7)

Enquête sur les infractions financières commises par les sociétés commerciales 1979				COMPTE GENERAL 1977	
				Ensemble des condamnés en matière économique et financière	Ensemble des condamnés en matière pénale
	Province		Paris		
FEMMES	47 21,5 %	138	20,5 %	3 460 15,1 %	79 005 12,2 %
HOMMES	172 78,5 %	533	79,5 %	19 389 84,9 %	568 085 87,8 %

TABLEAU X

TABLEAU X

Source : LASCOUMES (P.), Justice pénale et délinquance d'affaires, Paris, S.E.P.C., 1982.

Enfin, il convient de signaler que, tout compte fait, on n'observe pas, en France tout au moins, de mouvement de criminalisation croissante des femmes (tableau XI). Un travail récent (8) montre que, entre 1972 et 1976, si le nombre des femmes condamnées augmente, c'est en raison des condamnations par défaut (tableau XII) et que, par ailleurs, la part la plus importante de l'augmentation des condamnations est prise par les chèques sans provision (tableau XIII). Ces deux constats s'accordent : nombre d'affaires de chèques sans provision sont jugées par défaut. Par ailleurs, cette augmentation traduit aussi la banalisation, dans la population féminine, du chèque comme moyen de paiement.

Par contre, il est avéré que le système pénal, en ce qui concerne les femmes, agit comme un filtre. Selon R.J. SIMON, si 1 femme est arrêtée pour 6,5 hommes, 1 pour 9 est condamnée et 1 pour 30 est emprisonnée. Cet effet de filtre successif se retrouve dans une recherche française, en ce qui concerne les différentes étapes du processus qui mène aux flagrants délits (tableaux XIV et XV).

Donc, faiblement représentées au départ du processus pénal, les femmes le sont encore moins à son terme. Cette quasi-absence des femmes dans la prison leur ont été préjudiciable : plusieurs auteurs ont pu parler à leur propos de : "the forgotten offender".

III - THE FORGOTTEN OFFENDER : FEMMES EN PRISON

Ici, tous les auteurs sont d'accord : le régime carcéral est moins favorable aux femmes qu'aux hommes .

Condamnations pour délits (contradictoire + par défaut)

Année	61	62	63	64	65	66	67	68
	femmes	femmes	femmes	femmes	femmes	femmes	femmes	femmes
total	222 593	214 918	229 399	241 912	256 701	268 575	287 311	293 930
% de femmes	10,39	10,62	10,62	10,92	11,28	11,20	11,50	11,90

Année	69	70	71	72	73	74	75	76
	femmes	femmes	femmes	femmes	femmes	femmes	femmes	femmes
total	256 894	305 343	350 242	372 207	367 106	236 177	379 260	403 989
% de femmes	11,94	12,70	13,38	12,78	11,52	10,97	10,70	10,98

TABLEAU XI : Proportion de femmes condamnées
Source : Compte Général de l'Administration de la Justice.

Condamnations pour crimes (contradictoire + coutumace)

Année	61	62	63	64	65	66	67	68
femmes	60	74	86	102	111	124	128	97
total	934	1 038	1 288	1 341	1 497	1 517	1 455	1 329
% de femmes	6,40	7,13	6,7	7,6	7,4	8,1	8,8	7,3

Année	69	70	71	72	73	74	75	76
femmes	73	84	51	81	82	103	130	117
total	1 248	1 098	1 114	1 301	1 386	1 301	1 992	1 676
% de femmes	5,8	7,7	4,6	6,2	5,9	7,9	6,5	7,0

TABLEAU XI (suite) : Proportion de femmes condamnées
Source : Compte Général de l'Administration
de la Justice.

MODE DE JUGEMENT	ANNEE 1 9 7 2				1 9 7 6			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
Contradictoire	349 367	77,17	55 876	76,13	369 253	75,50	58 382	73,90
Contradictoire sur opposition	20 322	4,49	2 898	3,95	9 783	2,00	957	1,21
Défaut	82 101	18,13	14 464	19,71	103 825	21,23	18 978	24,02
Itératif défaut	944	0,21	153	0,21	6 219	1,27	688	0,87
T O T A L	452 734	100	73 391	100	489 080	100	79 005	100

TABLEAU XII : Répartitions des condamnations selon le mode de jugement et le sexe - 1972 - 1976.

Source : AUBUSSON de CAVARLAY (B.), GODEFROY (Th.), Condamnations et condamnés. Qui condamnent-on ? A quoi ? Pourquoi ? , Paris, S.E.P.C., 1981.

TYPE D'INFRACTIONS	1 9 7 2				1 9 7 6			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	%		%		%		%	
Volontaires contre les personnes	28 690	8,28	3 343	6,60	30 017	8,52	2 908	5,51
Involontaires contre les personnes - circulation	27 348	7,89	2 987	5,90	25 272	7,17	3 276	6,21
Involontaires contre les personnes - autres	38 259	11,04	5 833	11,52	21 182	6,01	4 024	7,63
Contre les moeurs	4 506	1,30	1 704	3,37	3 682	1,05	2 253	4,27
Contre la famille	8 658	2,50	571	1,12	6 668	1,89	339	0,64
Contre l'ordre social	3 840	1,11	431	0,85	2 375	0,67	291	0,55
De chèques sans provision	27 850	8,04	10 690	21,14	33 141	9,41	16 011	30,35
Violentes et banales contre les biens	66 262	19,13	14 958	29,54	71 431	20,27	12 863	24,38
Astucieuses	7 846	2,26	1 412	2,79	6 401	1,82	1 190	2,26
Financières, fiscales et douanières	5 830	1,68	1 274	2,52	5 184	1,47	1 082	2,05
Commerciales	5 299	1,53	1 091	2,15	5 249	1,49	1 044	1,98
Contre l'ordre public	7 458	2,15	637	1,26	8 744	2,48	745	1,41
Contre la réglementation du travail	4 161	1,20	734	1,45	6 797	1,93	682	1,29
Aux règles de circulation - papiers	27 601	7,97	1 679	3,31	32 771	9,30	2 273	4,31
Aux règles de circulation - conduite	35 596	9,69	651	1,28	41 627	11,81	948	1,80
Aux règles de circulation - réglementation	37 121	10,71	1 880	3,71	39 303	11,15	2 147	4,07
Diverses, (+ chasse)	12 111	3,49	753	1,49	12 514	3,55	679	1,29
TOTAL des condamnations	346 436	100	50 628	100	352 358	100	52 755	100

TABLEAU XIII : Répartition des condamnations contradictoires pour crime, délit ou contravention de 5ème classe selon le type d'infraction et le sexe.

Source : AUBUSSON de CAVARLAY (B.), GODEFROY (Th.), Condamnations et condamnés. Qui condamne-t-on ? A quoi ? Pourquoi ? Paris, S.E.P.C., 1981.

	hommes %	femmes %	ensemble %
Remis en liberté	51,2	69,2	54,3
Conduit au Parquet	48,8	30,8	45,7
	100	100	100

TABLEAU XIV : Issue de la phase policière selon le sexe des mis en cause.

	hommes %	femmes %	ensemble %
Classement	4,1	3,6	4,1
Transmission aux sections ou information ouverte par la 8 ^{ème} section	41,8	57,2	43,4
Flagrant délit (rendez-vous compris)	54,1	39,2	52,4
	100	100	100

TABLEAU XV : Décision du parquet selon le sexe des mis en cause.

Source : LEVY (R.), Les "Flags" : une justice ou une police ? Approche statistique de la pratique des flagrants délits, Paris, S.E.P.C., 1982.

Non pas qu'il y ait à leur égard une intention machiavélique mais, tout simplement, parce qu'elles n'existent pas, en raison de leurs faibles effectifs, dans le champ de préoccupation des administrateurs pénitentiaires (9).

Ce phénomène de désintérêt paraît aussi largement répandu que l'est la faible représentation des femmes au niveau pénitentiaire, tout au moins en ce qui concerne la France et les pays comparables.

Cette très faible proportion de femmes détenues est beaucoup plus accentuée à notre époque qu'au siècle précédent comme le montrent les tableaux XV et XVI. On y constate la constante diminution de la population carcérale globale féminine. Au premier janvier 1980, le pourcentage de femmes détenues, par rapport à la population totale des détenus était de 3,14 %.

Il faut noter, également, que les femmes sont proportionnellement plus souvent incarcérées en détention provisoire que en exécution de peine (tableau XVII). Cette disproportion traduit le fait - redondant avec ce que l'on a vu supra au niveau des condamnations - que, condamnées à des peines plus courtes que les hommes - les femmes subissent leur temps de peine en détention provisoire plus souvent que les hommes.

Notons également, tableau XV, que les seuls types d'établissements pour lequel le pourcentage de femmes détenues ne diminue pas mais au contraire augmente un peu sont les établissements d'éducation correctionnelles (°). A partir de 1916, d'ailleurs, les effectifs vont rapidement y décroître en même temps que disparaissent ces types d'établissements (figure 1).

./...

(°) aux colonies pénitentiaires.

Années	Maisons Centrales	Prisons Départemen- tales .	Ets d'Education correct.	Ensemble
	%	%	%	%
1852	20	20	16	19
1855	22	24	19	22
1860	21	24	20	22
1865	18	21	20	20
1870	18	18	20	18
1875	19	19	20	19
1880	16	18	20	18
1885	13	15	19	15
1890	12	14	19	14
1895	11	16	19	15
1900	11	14	18	14
1905	9	12	16	12
1910	9	13	21	14

TABEAU XV : Taux de féminité des établissements pénitentiaires (%) au 31 décembre.

Source : PAPAIL (J.), Contribution statistique à l'étude de la population pénale au XIX siècle (1852 - 1910).

ANNEE	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE	Taux de féminité (%)
1910	23772	3716	27488	13,51
1911	25642	3808	29450	16,93
1912	25887	4172	30059	13,87
1913	23906	3925	27831	14,10
1914	15715	3831	19546	19,59
1915	14327	4387	18714	23,44
1916	14709	4590	19299	23,78
1917	18206	4825	23031	20,95
1918	16662	4984	21646	23,02
1919	24699	4682	29381	15,93
1920	30305	5164	35469	14,55
1921	24500	4870	29370	16,58
1922	21230	4150	25380	16,35
1923	20435	3614	24049	15,02
1924	19690	3433	23123	14,84
1925	19904	3205	23109	13,86
1926	20824	3320	24144	13,75
1927	21114	3249	24363	13,33
1928	19740	3164	22904	13,81
1929	18855	2993	21848	13,69
1930	19223	2864	22087	12,96
1931	17699	2708	20407	13,26
1932	18500	2431	20931	11,61
1933	16524	2027	18551	10,92
1934	19264	2108	21372	9,86
1935	18293	2067	20360	10,15
1936	15964	1963	17927	10,94
1937	16283	1938	18221	10,63
1938	11520	1407	12927	10,88
1939	11522	1548	13070	11,84

TABLEAU XVI : Répartition de la population pénale
selon le sexe (au 31 décembre).

Source : NABUCET (F.), La population pénale
métropolitaine de 1911 à 1939, Paris,
C.N.E.R.P., Travaux et documents n°8,
1981.

PREVENUS (ES)

1° Janvier	hommes	femmes
1966	37,4	44,0
1967	38,6	48,6
1968	38,5	45,0
1969	36,8	45,8
1970	34,5	38,6
1971	30,22	38,5
1972	34,8	48,0
1973	35,8	43,8
1974	40,3	43,9
1975	43,4	60,8
1976	36,9	53,9
1977	36,6	53,5
1978	36,9	53,0
1979	36,5	53,4
1980	39,1	55,2

TABLEAU XVII : Pourcentage des hommes prévenus par rapport au total des hommes détenus et des femmes prévenues par rapport au total des femmes détenues.

Source : Rapports annuels de l'Administration pénitentiaire.

Ce phénomène est à rapprocher de la thèse défendue par M.A. BERTRAND et d'autres auteurs, à savoir que l'on enfermera plus facilement les jeunes filles que les garçons, pour des comportements non pénalisables mais de rébellion contre l'autorité familiale ou administrative (10).

Il semblerait également, dans les pays où l'on prononce des sentences à durée indéterminée, que les femmes exécutent une détention effective plus longue que celle des hommes . On peut y donner deux raisons. La première tient à l'image sociale des rôles féminins : plus dociles, les femmes sont perçues, plus que les hommes, susceptibles d'être sensibles à une action éducative prolongée. La deuxième raison serait due à l'effet de pression de la population carcérale : les prisons de femmes n'étant pas occupées à leur pleine capacité, on y pousse moins à la sortie que dans les prisons d'hommes.

Avec cette dernière considération, on en revient à l'oubli dans lequel est tenue cette population, et qui se traduit par moins de programmes, moins d'attention portée aux conditions du travail pénal, à la formation, bref à toutes les modalités d'exécution des peines, ainsi qu'à un plus grand pouvoir discrétionnaire (s'il est possible) de l'administration pénitentiaire au niveau des détentions . A cela s'ajoute pour la plupart d'entre elles, l'éloignement forcé de leurs familles, dans la mesure où il y a peu d'établissements qui leur sont réservés et le plus souvent loin de leur lieu d'habitation.

Les auteurs sont aussi unanimes à constater la pression opérée sur les femmes en détention pour les maintenir où les ramener à des rôles traditionnels de soumission, de dépendance et d'absence d'autonomie. Cette pression est

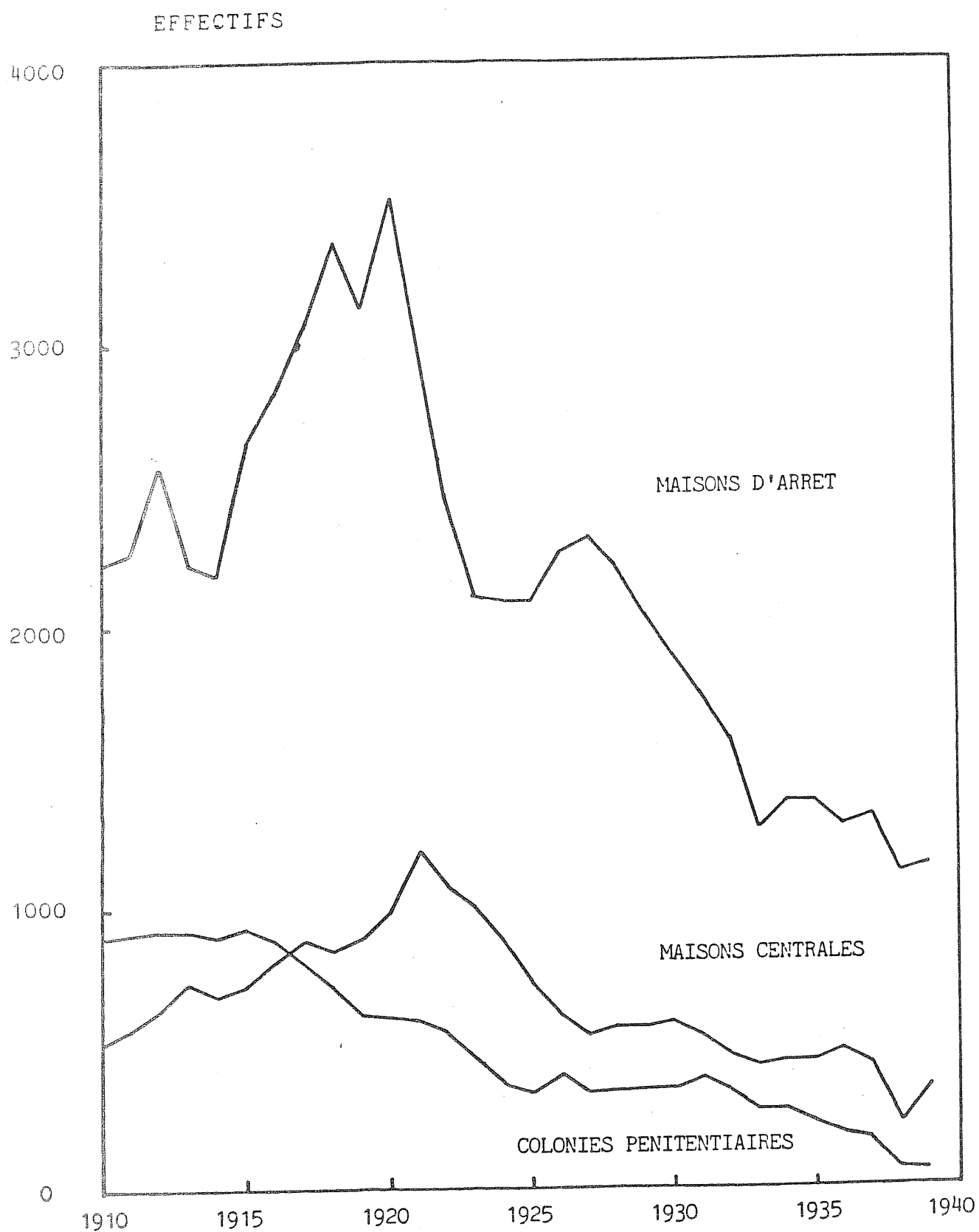


FIGURE 1 : Evolution de la population pénale selon le type d'établissement : FEMMES 1911-1939 (au 31 Décembre)

Source : F. NABUCET op.cit.

d'autant plus efficace que les femmes détenues proviennent de milieux très défavorisés ou sont peu ou mal insérées dans l'univers du travail (tableau XVIII et XIX). Or, on a pu montrer que les attitudes des femmes sont d'autant plus conformistes et peu critiques qu'elles appartiennent à des milieux défavorisés ou qu'elles ne sont pas insérées dans une activité professionnelle (11).

Une étude récente montre que la pression au conformisme correspond aux réductions de peine et surtout aux propositions à la libération conditionnelle (12) : plus on est conforme au modèle véhiculé par l'administration et le personnel de surveillance, plus on a de bonnes chances de finir sa peine en liberté conditionnelle. Mais, là aussi, une discrimination se fait, entre celles qui ont l'aptitude à se montrer conforme car appartenant à une petite bourgeoisie où l'on prône les vertus du travail et de la contrition et celles qui sont trop pauvres, intellectuellement et/ou socialement, pour même faire semblant d'y adhérer.

Il est probable que cette opération de conformisation joue d'autant mieux, pour les femmes condamnées à de longues peines, que les établissements qui leur sont réservés ne sont pas occupés à leur pleine capacité et que, par conséquent, on dispose d'une plus grande marge de liberté pour décider des propositions de libération conditionnelle. Paradoxalement, là encore, ce qui pourrait être un avantage tourne au désagrément.

En conclusion, la situation des femmes par rapport à la répression pénale est à double facette. Moins poursuivies que les hommes mais davantage l'objet de contrôles soit informels soit de type "éducatif", elles se retrouvent "oubliées" en fin de chaîne. Cet oubli, d'ailleurs, rejaillit sur les personnels qui en ont la garde. Ainsi, en Suisse, les personnels féminins de la prison de Genève n'ont obtenu la parité avec leurs collègues masculins qu'en 1977 (13).

Catégorie socio-professionnelle	effectifs	%
pas de métier	16	8,7
femmes au foyer	74	40,4
service	28	15,3
employées	14	7,7
cadres moyens	6	3,3
petits commerces itinérants (forains)	9	4,9
gérance de petits commerces	10	5,5
propriétaires de petits commerces	3	1,6
agricultrices	4	2,2
ouvrières	12	6,6
ouvrières agricoles	4	2,2
sans réponse	3	1,6
total	183	100

TABLEAU XVIII : catégorie socio-professionnelle des femmes condamnées à des peines de plus de 3 ans et libérées sous conditions entre 1973 et juin 1979.

Source : S.E.P.C. - C.N.E.R.P.

	nombre	%
aucune	166	70,04
employées de bureau	24	10,12
ouvrières qualifiées	19	8,01
employées de commerce	9	3,07
services médicaux	4	
cadre technicien sup.	5	
enseignement	2	
scolaire ou étudiante	8	3,37
total	137	

TABLEAU XIX : profession apprise

Source : C.N.E.R.P., Etude sur les
condamnées écrouées à la Maison
d'arrêt des femmes à Fleury -
Mérogis (janvier 1975 - avril 1976).

- B I B L I O G R A P H I E -

- 1 - CHESNAIS (J.C.), Les morts violentes en France depuis 1826, Paris, P.U.F., 1976.
- 2 - ALGAN (A.), "Approche des représentations des comportements actuels des jeunes", Cahiers sur la femme et la criminalité, Paris, C.N.R.S., 1979, 77-192.
- 3 - The national crime surveys reports, U.S. Department of Justice, Washington D.C.
- 4 - The R.D.C. surveys, Ministerie van Justitie, Den Haag.
- 5 - STEINMETZ (C.H.D.), Crime prevention in the Netherlands, Communication on Wissenschaftliches Colloquium des Kriminologischen Forschungsinstituts, Hannover, 14 octobre 1981.
- 6 - a) MAWBY (R.), "Sex and crime : the results of a self-report study", British journal of Sociology, 1980, XXI, 4, 525.

cf. aussi :
b) HINDELANG (M.J.), Sex differences in criminal activity", Social problems, 1979, V, 2, 193-156.
- 7 - SIMON (R.J.), The contemporary woman and crime, Washington D.C., U.S. Department of health, education and welfare, 1976.

- 8 - AUBUSSON de CAVARLAY (B.), GODEFROY (Th.), Condamnations et condamnés : qui condamne-t-on ? A quoi Pourquoi ?, Paris, S.E.P.C., 1981.
- 9 - a) EINSELE (H.), Female criminality in the federal Republic of Germany : development and present situation, Strasbourg, Conseil de l'Europe PC-BEC (80), 1980.
- b) FONTANESI (M.), Female criminality in Italy, Strasbourg, Conseil de l'Europe, PC-BEC (80), 1980.
- c) GOODMAN (N.), The trend of offending by women in England and Wales, Strasbourg, Conseil de l'Europe PC-BEC (80), 1980.
- d) CLARK (D.), Report of the national advisory committee on the female offender, Ottawa, Solicitor general 1977, ronéo.
- 10 - BERTRAND (M.A.), La femme et le crime, Montreal, L'Aurore, 1979.
- 11 - FAUGERON (C.), POGGI (D.), "Les femmes, les infractions, la Justice pénale : une analyse d'attitudes Revue de l'Institut de Sociologie, 1975, 3-4, 369-385.
- 12 - FAUGERON (C.), RIVERO (N.) "Travail, famille et contrition : femmes libérées sous condition", Déviance et Société, 1982, s.p.
- 13 - MONTANDON (C.), CRETZAZ (B.), Paroles de gardiens, paroles de détenus : bruits et silences de l'enfermement, Paris - Genève, Masson - Médecine et Hygiène, 1981.

ETUDES ET DONNEES PENALES

- 1 - ROBERT (Ph.), Vagabondage et mendicité, schéma de base, Paris, S.E.P.C., ronéo, épuisé.
- 2 - ROBERT (Ph.) & SAUDINOS (D.), La médecine légale en France, Paris, S.E.P.C., 1968, ronéo.
- 3 - ROBERT (Ph.), La réforme de la justice criminelle, Paris, S.E.P.C., 1969.
- 4 - ROBERT (Ph.), L'emprisonnement dans le système français de justice pénale, Paris, S.E.P.C., 1972, ronéo.
- 5 - ROBERT (Ph.), Recherche criminologique et réforme du Code pénal, Note n° 1, Paris, S.E.P.C., 1972, ronéo.
- 6 - ROBERT (Ph.), GABET-SABATIER (C.), Le statut des jeunes adultes délinquants, Paris, S.E.P.C., 1972, ronéo, épuisé.
- 7 - ROBERT (Ph.) & FAUGERON (C.), KELLENS (G.), Les attitudes des juges à propos des prises de décision, /pré-recherche exploratoire/, Paris, S.E.P.C., 1972, ronéo.
- 8 - ROBERT (Ph.), L'avenir du milieu ouvert, Paris, S.E.P.C., 1972, ronéo.
- 9 - FAUGERON (C.), Recherche criminologique et casier judiciaire, Paris, S.E.P.C., 1973, dact.
- 10 - LASCOUMES (P.), Langage et justice, Paris, S.E.P.C., 1973, dact.
- 11 - FAUGERON (C.), Note sur la diversification des sentences, Paris, S.E.P.C., 1973, dact.
- 12 - ROBERT (Ph.), Note de politique criminelle, Paris, S.E.P.C., 1973, dact.
- 13 - LAMBERT (Th.), AUBUSSON de CAVARLAY (B.), ROBERT (Ph.), La justice pénale et sa "clientèle", quelques données statistiques succinctes, Paris, S.E.P.C., 1974, ronéo.
- 14 - ROBERT (Ph.), LASCOUMES (P.), La crise de la justice pénale et sa réforme, Paris, S.E.P.C., 1974, ronéo.
- 15 - AUBUSSON de CAVARLAY (B.), La prévision de l'évolution des condamnations à partir des différences géographiques, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
- 16 - GODEFROY (Th.), Le coût du crime en France, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.

- 17 - GODEFROY (Th.), Alcoolisme et coût du crime, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
- 18 - WEINBERGER (J.C.), La perception de la gravité relative des infractions dans la population française, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
- 19 - FAUGERON (C.), L'image de la justice pénale dans la société, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
- 20 - ROBERT (Ph.) & MOREAU (G.), La presse française et la justice pénale, Paris, 1975, ronéo.
- 21 - FAUGERON (C.), Les femmes, les infractions, la justice pénale : une analyse d'attitudes, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
- 22 - LASCOUMES (P.) & MOREAU (G.), L'image de la justice pénale dans la presse, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
- 23 - GODEFROY (Th.), Une analyse programmatique du système de justice pénale dans un arrondissement judiciaire, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
- 24 - AUBUSSON de CAVARLAY (B.), LAMBERT (Th.), Condamnations, âges et catégories socio-professionnelles, analyse et prévision, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
- 25 - WEINBERGER (J.C.), La perception de la gravité des infractions - une étude des divergences dans la population française, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
- 26 - HURE (M.S.), AUBUSSON de CAVARLAY (B.), Evolution des condamnations par nationalités et par professions, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
- 27 - GODEFROY (Th.), Le coût du crime en France, en 1972 et 1973, Paris, S.E.P.C., 1976, ronéo.
- 28 - WEINBERGER (J.C.), La perception de la gravité des infractions - une étude du consensus dans la population française, Paris, S.E.P.C., 1976, ronéo.
- 29 - LAMBERT (Th.), Sélection et orientation des affaires pénales, Paris, S.E.P.C., 1977, ronéo.
- 30 - GODEFROY (Th.), Le coût du crime en France en 1974 et 1975, Paris, 1977, ronéo.
- 31 - LAFFARGUE (B.), L'image de la justice criminelle dans la société - Le système pénal vu par ses "clients", Paris, S.E.P.C., 1977, ronéo.

./...

- 32 - ROBERT (Ph.), Mémoire présenté à la Commission de révision du Code pénal (Document réservé), Paris, S.E.P.C., 1975, Ronéo.
- 33 - ROBERT (Ph.), Mémoire sur l'état de la justice pénale (document destiné et réservé au Comité National de Prévention), Paris, S.E.P.C., 1978, dactylo.
- 34 - ROBERT (Ph.), Les tendances lourdes du système pénal (document destiné et réservé à la Commission de pré-planification Justice - VIII^e Plan), Paris, S.E.P.C., 1978, dactylo.
- 35 - AUBUSSON De CAVARLAY (B.), Note sur les condamnations par défauts, Paris, S.E.P.C., 1979, ronéo, non publié.
- 36 - GODEFROY (Th.), LAFFARGUE (B.), Le coût du crime en France en 1976-1977, Paris, S.E.P.C., 1980, ronéo.
- 37 - LAFFARGUE (B.), La détention provisoire et le contrôle judiciaire au cours de ces dix dernières années, Paris, S.E.P.C., 1980, dactylo, non publié.
- 38 - LASCOUMES (P.), Délinquance d'affaires et justice pénale Paris, S.E.P.C., 1980, ronéo.
- 39 - GODEFROY (Th.), HURE (M.S.), LAFFARGUE (B.), Statistiques sur les morts violentes, Paris, S.E.P.C. 1981, dactylo.
- 40 - GODEFROY (Th.), LAFFARGUE (B.), Le droit de grâce et la justice pénale, Paris, S.E.P.C., 1981, ronéo.
- 41 - FAUGERON (C.), Femmes victimes, femmes délinquantes ; états des données, Paris, S.E.P.C., 1981, ronéo.